



CHARTRE DES EXPOSANTS

BUTS DE LA CHARTE

En tant qu'organiseurs, la sécurité de nos visiteurs est **prioritaire**.

Aussi, afin de garantir aux **visiteurs** de bulle de santé un événement de qualité et l'authenticité des exposants dans le domaine des allergies et des intolérances alimentaires, une charte des exposants est établie. Elle vise à renforcer la relation de confiance entre les visiteurs et les exposants.

En élaborant des critères de choix des exposants, Espace Gruyère et le comité d'organisation (nommés ci-après les organisateurs) montrent leur volonté de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. **Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte en y apposant sa signature. L'adhésion à la charte est une condition pour l'obtention du stand.**

ENGAGEMENT DU SALON

Désireux de se positionner comme une plateforme officielle de communication et d'échanges dans le domaine des allergies et des intolérances alimentaires, les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre les moyens de promotion et d'information nécessaires à destination du grand public du secteur avant, pendant et après le salon.

Le rôle des organisateurs est de présenter aux visiteurs une palette de produits et de services en lien avec les thèmes du salon, représentés par les exposants, les sponsors, les partenaires et les conférenciers.

Espace Gruyère confie la conception, l'orientation ainsi que le déroulement général au comité d'organisation du salon qui statue sur les demandes d'admission ou de refus d'une entreprise exposante.

ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Les exposants veillent à présenter des produits de qualité, respectant la thématique du salon.

Les exposants doivent garder à l'esprit qu'en participant à bulle de santé, ils peuvent être face à un public atteint d'allergies, d'intolérances et/ou de sensibilités alimentaires. Aussi, les organisateurs préconisent une vigilance lors de dégustations, d'essais ou de ventes de produits.

Avant de faire tester un produit, il est recommandé aux exposants de discuter au préalable avec les visiteurs afin de connaître leur condition personnelle. Si ce n'est pas possible, en cas de forte affluence par exemple, les exposants sont priés de mettre à disposition des visiteurs des brochures informatives ou des fiches techniques sur la composition des produits présentés, ainsi que sur les risques de contaminations par d'autres allergènes.

Les informations et conseils offerts par les exposants engagent leur propre responsabilité.



CONCLUSION

Les organisateurs de bulle de santé désirent rendre attentifs les exposants sur les points suivants :

- L'étiquetage, les déclarations et les allégations des produits alimentaires doivent respecter strictement les normes suisses définies par les ordonnances concernées (Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, Ordonnance du DFI sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires, Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux)
- Les responsables présents sur votre stand sont formés dans le domaine spécifique des allergènes et en mesure de fournir des informations orales précises, sans risque de confusion, ni de tromperie.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour une réaction qui pourrait survenir suite à la dégustation, de tests ou d'achats de produits durant bulle de santé.

Espace Gruyère et le comité d'organisation remercient les exposantes et exposants de prendre connaissance de cette charte qui est destinée à promouvoir le respect des critères édictés et à garantir aux visiteurs et à l'ensemble des exposants un événement de qualité.

Par la présente, je confirme avoir lu et approuvé la charte des exposants.

Nom, prénom : Date, signature:

Bulle, novembre 2016